



Collectif de l'IUFM de Chambéry

<http://collectifiufm73.blog4ever.com>

Dossier de presse :

Les enjeux de la

réforme de la

formation des

enseignants .

Contact : collectifiufm73@laposte.net

Table des matières

1. Qui sommes nous ?.....	1
1.1. Présentation.....	1
1.2. Un bref historique de nos actions.....	1
2. Quelle est la formation actuelle des enseignants ?.....	2
2.1. Cinq ans de formation pour un niveau BAC+3.....	2
2.2. Un concours national de recrutement.....	2
2.3. Une formation alliant théorie et pratique.....	3
2.4. Une formation idéale ?.....	3
3. En quoi consiste la réforme de la formation des enseignants ?.....	4
3.1. Une formation reconnue au niveau BAC+5	4
3.2. Un nouveau concours.....	4
Pour les professeurs des écoles.....	4
Pour les professeurs des lycées et collèges, les conseillers principaux d'éducation (hors agrégation).....	5
3.3. Qu'est ce qui va vraiment changer ?.....	5
3.4. Quelques stages et des aides pour les étudiants.....	7
3.5. Une année transitoire très confuse.....	7
4. Pourquoi luttons nous contre cette réforme ?.....	8
4.1. Une réforme précipitée dans ses modalités et sans concertation.....	8
4.2. Une formation moins professionnalisante.....	9
4.3. Une sélection trop tardive.....	9
4.4. Des formations concurrentielles en fonction des Universités.....	10
4.5. De nouveaux emplois précaires.....	11
5. Conclusion.....	11
6. Résumé.....	12

1. Qui sommes nous ?

1.1. Présentation

Le collectif de l'IUFM de Chambéry a été créé en février 2009 pour défendre et promouvoir une formation de qualité pour les futurs enseignants. En France, d'autres collectifs ont été formés dès le mois d'octobre 2008.

Il comprend essentiellement des professeurs des écoles stagiaires (PE2) qui bénéficient de l'offre de formation actuelle, des étudiants préparant le concours de professeur des écoles (PE1) et des formateurs de l'IUFM de Chambéry.

Au niveau académique, les autres sites IUFM se sont aussi organisés en collectifs (Grenoble, Bonneville, Valence et Privas) et au niveau national, nous avons pu recenser 50 collectifs IUFM au 25 avril 2009 alors que nous n'étions qu'une trentaine en février 2009.

Au niveau national, nous sommes représentés à la coordination nationale pour la formation des enseignants (CNFDE).

1.2. Un bref historique de nos actions

Depuis plusieurs mois, de nombreuses actions ont été menées pour informer les citoyens sur la réforme de la formation des enseignants et ses conséquences désastreuses :

08/01/2009 : Nuit des IUFM

05/03/2009 : Journée IUFM Mort-vivant sur les 5 sites de l'académie.

06/03/2009 : Accueil de Xavier Darcos à Argonay et rencontre avec l'attaché de communication du ministre.

13/03/2009 : Cours hors les murs.

19/03/2009 : Printemps des chaises à l'IUFM et manifestation interprofessionnelle.

24/03/2009 : Actions de Freezing dans les rues de Chambéry et accueil mortuaire de Patrick Mendhelson, directeur des IUFM de l'académie.

31/03/2009 : Cérémonie de honte à la remise des maquettes à l'Université Joseph Fourier à Grenoble.

02/04/2009 : Journée nationale de résistance de la maternelle à l'université.

03/04/2009 : Rencontre du président de l'Université de Savoie.

23/04/2009 : Nouvelle journée Inter sites et lancement de la ronde des obstinés à Grenoble.

28/04/2009 : Blocage de l'IUFM de Chambéry.

Dans la France entière, les différents collectifs tentent de se faire entendre par un gouvernement autiste et sourd à nos revendications.

2. Quelle est la formation actuelle des enseignants ?

2.1. Cinq ans de formation pour un niveau BAC+3

Actuellement, les concours pour devenir professeur des écoles (primaire) ou enseignant (secondaire) sont accessibles à partir de la licence, soit un BAC+3. On peut les préparer via l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) pendant un an ou les présenter en candidat libre. Après l'obtention du diplôme, une année de stage en classe est obligatoire. Au total, les enseignants comptabilisent donc **cinq ans de formation pour un niveau BAC+3**.

2.2. Un concours national de recrutement.

Pour **les professeurs des écoles**, le concours comporte trois épreuves d'admissibilité. Une épreuve de français, une épreuve de mathématiques et une épreuve d'histoire-géographie et de sciences expérimentales et technologie. Puis trois épreuves d'admission orales : un entretien professionnel et un oral de langue et une épreuve d'éducation physique et sportive.

Pour **les enseignants du secondaire**, le concours prévoit deux épreuves écrites d'admissibilité et trois épreuves orales pour l'admission.

2.3. Une formation alliant théorie et pratique

Il faut permettre au futur enseignant de se construire une identité professionnelle qui s'appuie sur des savoirs, des savoir-faire, et des gestes professionnels. Ceux-ci se construisent dans deux pôles :

- **A l'IUFM**, pour acquérir des savoirs scientifiques et disciplinaires, la connaissance des programmes d'enseignement, des compétences techniques ; le futur enseignant analyse ses pratiques et échange avec les formateurs et les autres professeurs stagiaires.
- **Dans des établissements scolaires**, il assure d'une part des enseignements et exerce, avec les soutiens nécessaires, la responsabilité dans une classe et prend, d'autre part, sa place dans un établissement particulier. A ce titre, le professeur stagiaire acquiert une capacité propre d'expertise.

Actuellement un professeur des écoles stagiaire (PE2) est en responsabilité dans une classe un jour par semaine dans un des trois cycles de l'école primaire, c'est ce que l'on appelle **le stage filé**. Il doit aussi effectuer deux autres stages de 3 semaines dans les deux autres cycles de l'école primaire, ce sont **les stages groupés**.

Si les stages sont au cœur du processus de professionnalisation des enseignants, ils ne peuvent à eux seuls être l'essentiel de la formation. Le reste du temps, le professeur des écoles stagiaires suit **des cours théoriques** à l'IUFM.

Des moments **d'analyses de pratiques**, permettant des allers-retours lieux de stages/structures de formation sont mises en place pour que le professeur-stagiaire comprenne l'importance d'une posture réflexive, de mise à distance par rapport à ce qu'il a vécu dans sa classe.

2.4. Une formation idéale ?

Même si les enquêtes sérieuses (cf sites de nombreux IUFM) montrent que les jeunes enseignants ne sont pas si critiques que cela sur ce que leur ont apporté les IUFM, et cela est peu dit par les médias, la formation actuelle à l'IUFM n'est pas idéale.

L'un des facteurs essentiels de la réussite de la formation des maîtres est celui du **rapport entre la théorie et la pratique**. Ni les Écoles Normales ni les IUFM, malgré les progrès réalisés par ces derniers, ne sont parvenus à résoudre ce problème. Une meilleure articulation entre l'IUFM et les établissements scolaires est indispensable pour permettre des liens plus réels entre les cours et les stages.

Il faut ensuite que l'IUFM soit le lieu des réponses aux questions que le professeur stagiaire se pose, mais aussi le lieu où il est en mesure de **faire état de ses premiers choix qui permettront à terme la construction de son identité professionnelle**. De nombreuses pratiques de classe parfois différentes se révèlent être efficaces et l'enseignement théorique ne doit surtout pas être prescriptif.

3. En quoi consiste la réforme de la formation des enseignants ?

3.1. Une formation reconnue au niveau BAC+5

Le 17 octobre 2008, une circulaire traitant des modalités de la maîtrise de la formation des enseignants a été publiée. La maîtrise est censée répondre à une revalorisation du métier d'enseignant. Avec ce projet, elle serait reconnue à niveau bac+5 (master2) offrant ainsi aux professeurs et aux enseignants une rémunération plus importante.

3.2. Un nouveau concours

Dans les textes actuellement disponibles, il est indiqué que le concours se ferait en deux temps : épreuves écrites d'admissibilité, épreuves orales d'admission.

Pour les professeurs des écoles

- une épreuve écrite de français et de culture humaniste (4 heures ; coefficient 2)

- une épreuve écrite de mathématiques et de culture scientifique et technologique (4 heures ; coefficient 2)
- une épreuve orale d'admission prenant la forme d'un exercice pédagogique (3 heures de préparation, 1 heure d'exposé et d'entretien avec le jury ; coefficient 3)
- une épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien avec le jury sur la connaissance du système éducatif (3 heures de préparation, 1 heure d'exposé et d'entretien avec le jury ; coefficient 3)

Pour les professeurs des lycées et collèges, les conseillers principaux d'éducation (hors agrégation)

- une première épreuve écrite d'admissibilité (5 heures ; coefficient 2)
- une deuxième épreuve écrite d'admissibilité (5 heures ; coefficient 2)
- une épreuve orale d'admission prenant la forme d'un exercice pédagogique (3 heures de préparation, 1 heure d'exposé et d'entretien avec le jury ; coefficient 3)
- une épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien avec le jury sur la connaissance du système éducatif (3 heures de préparation, 1 heure d'exposé et d'entretien avec le jury ; coefficient 3)

3.3. Qu'est ce qui va vraiment changer ?

Désormais, pour pouvoir se présenter aux concours, les étudiants suivront un cursus universitaire qui doit les amener à l'obtention d'un diplôme de Master 2. Toutes les universités seront susceptibles de proposer des spécialités, ou parcours, de Masters orientés vers les différents métiers de l'éducation et de la formation.

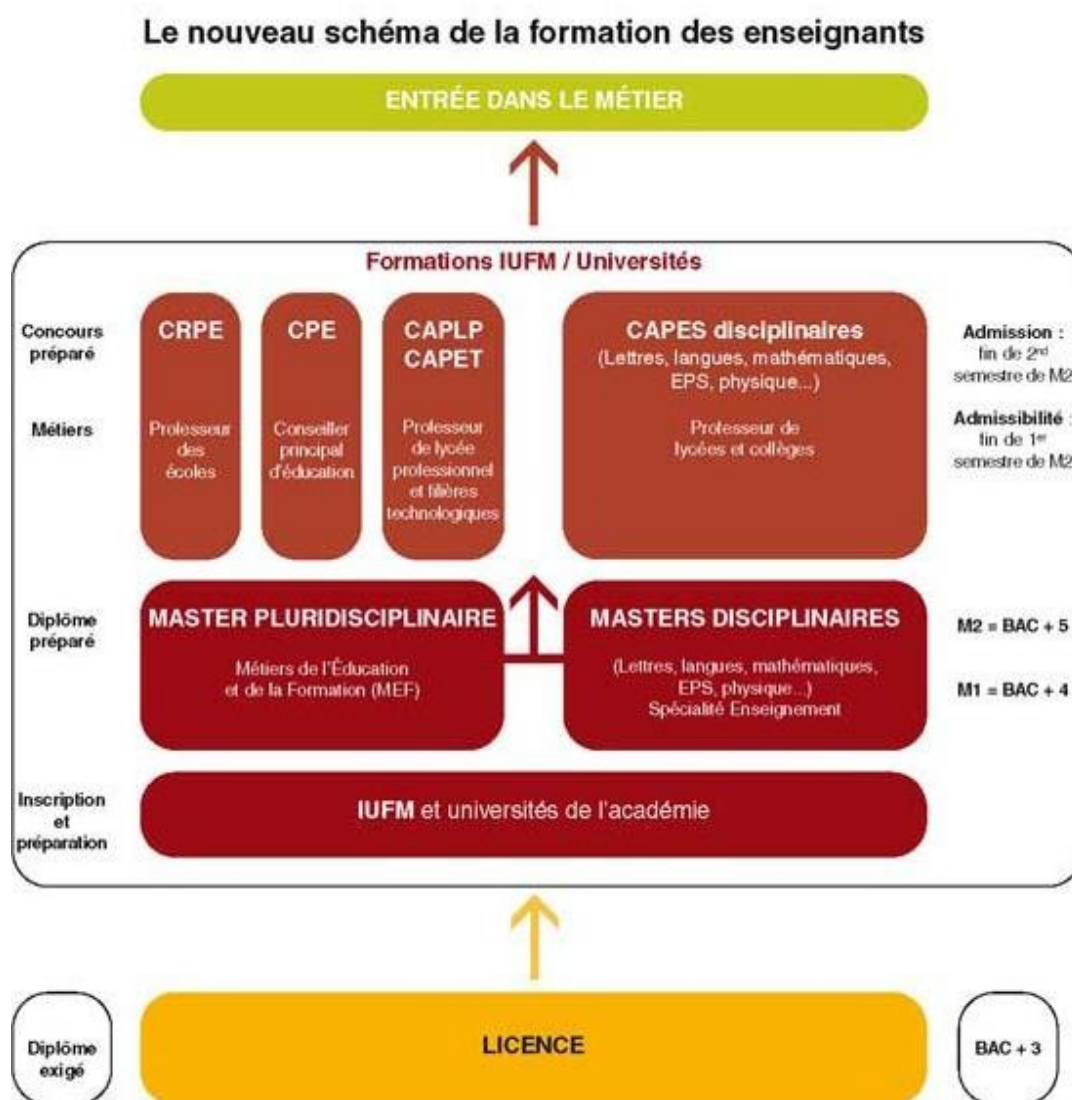
La formation des professeurs des écoles (PE) et des conseillers principaux d'éducation (CPE) :

- Préparation du **Master 1, Éducation et Formation**, qui permet de se familiariser avec les éléments professionnels et scientifiques indispensables à l'exercice de ces métiers.
- Préparation du **Master 2, Éducation et formation**, qui permet de se présenter aux concours de recrutement correspondants. Ce master proposera aux étudiants des **stages** sur le terrain

scolaire, des **entraînements spécifiques aux concours**, et des possibilités de **réorientation** dans d'autres métiers du même secteur.

La formation des professeurs de lycées et collèges (PLC) :

- Préparation de différents **Masters 1**, inscrits dans leurs disciplines de référence (Lettres, Langues vivantes, Sciences...), au sein des universités partenaires.
- Préparation de différents **Masters 2**, inscrits dans leurs disciplines de référence (Lettres, Langues vivantes, Sciences...), au sein des universités partenaires.



3.4. Quelques stages et des aides pour les étudiants

Au cours de la 1^{ère} année de Master, des stages d'observation pourront être offerts aux étudiants dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale. Au cours de la seconde année de Master, les candidats aux concours pourront effectuer deux types de stage dans tous les types d'établissement scolaire par convention avec le ministère de l'Éducation nationale :

- **Des stages d'observation** et de pratique accompagnée non rémunérés, « filés » (3 heures par semaine pendant tout le semestre) ou « groupés » (2 à 3 semaines au cours du semestre).
- **Des stages en responsabilité** proposés aux candidats admissibles ou non. D'une durée maximale de 108 heures, ces stages donneront lieu à une gratification. Un étudiant effectuant un stage d'une centaine d'heures se verra ainsi indemnisé à hauteur de 3 000 euros environ.

Des aides complémentaires sous forme de **bourses sociales et de mérite** pourraient être attribuées pour certains étudiants de M1 et M2. Et, **5000 postes d'assistants d'éducation** seront réservés aux étudiants de M2 inscrits aux concours de recrutement et 4000 postes seront réservés aux étudiants souhaitant se destiner au métier d'enseignant inscrits en M1.

3.5. Une année transitoire très confuse.

Les concours 2010 seront maintenus sur le modèle des concours 2009 (même forme, même programme, même calendrier) et aucune maquette des nouveaux masters ne sera examinée cette année par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), ni nouvelle habilitation délivrée par la DGES (direction générale de l'enseignement supérieur). Cela signifie qu'il **n'y aura pas de master spécifique « Métiers de l'éducation » pour l'année 2009-2010.**

De plus, **tous les étudiants ayant passé le concours pour la session 2009 pourront le repasser à la session 2010 sans avoir de M2. En cas de réussite au concours, ils auront un an pour obtenir un M2, condition de validation du concours obtenu.**

On se retrouve donc avec plusieurs cas de figure pour le concours 2010 :

- L'étudiant dispose d'un M2 (BAC+5) et réussit le concours : il se retrouve directement dans une classe sans avoir reçu de formation.
- L'étudiant dispose d'un M1 (BAC+4) et réussit le concours : il doit obtenir un M2 l'année suivante pour valider son concours.
- L'étudiant dispose d'une L3 (BAC+3) et réussit le concours : il doit obtenir un M2 l'année suivante (aucun texte ne lui accorde à ce jour une dérogation pour passer directement en M2).
- L'étudiant dispose d'un M2 et échoue au concours : il peut le repasser l'année suivante.
- L'étudiant dispose d'un M1 et échoue au concours : il doit s'inscrire en M2.
- L'étudiant dispose d'une L3 et échoue au concours : Il doit encore passer 2 ans à l'université pour pouvoir repasser le concours (M1 puis M2).

De plus l'année transitoire 2009-2010 est très différente en fonction des académies.

Certaines inscrivent les étudiants en PE1 à l'IUFM en accordant une équivalence PE1=M1, certaines inscrivent les étudiants dans des M1 existants avec des modules de préparation au concours, certaines veulent coupler l'inscription en PE1 avec un M1. On se retrouve avec des offres très diverses selon les académies.

4. Pourquoi luttons nous contre cette réforme ?

4.1. Une réforme précipitée dans ses modalités et sans concertation.

Soumis à l'impératif de la « réforme à tout prix », le calendrier de la « masterisation » et la réforme des concours qu'elle induit interdit toute réflexion sérieuse sur la formation qui sera offerte aux futurs enseignants, alors même que cette formation concerne toute la société, puisque c'est d'elle que dépend, à court terme, l'éducation proposée dans tous les établissements de France.

Outre les imprécisions, le manque de concertation, voire les contradictions que cette urgence ne peut qu'entraîner, son enjeu semble clair : empêcher tout débat et toute distance critique sur les

conséquences de ce qui constitue une mutation majeure dans la formation et dans le recrutement des enseignants.

4.2. Une formation moins professionnalisante.

Une des principales critiques de ce projet est le manque de formation pratique des futurs enseignants. Les IUFM assuraient un an de formation avec une alternance de cours et de stages. Xavier Darcos donnerait aux étudiants du master enseignement la possibilité d'effectuer 108 heures dans des classes, soit trois semaines de stage chacune des deux années de leur formation.

Un stage de formation n'est pleinement formateur que s'il s'inscrit dans une dynamique : avant le stage on prépare la classe, après on exploite les observations et on traite les questions, pour pouvoir rebondir sur un autre terrain avec des compétences fortifiées. Mais il n'y aura qu'un seul stage en responsabilité et rien n'est dit sur sa préparation, rien non plus sur son exploitation...

La formation strictement professionnelle (non disciplinaire) occupe généralement chez nos voisins environ la moitié du temps de formation. C'est le cas par exemple en Finlande (50%). La France se singularise déjà avec la formation professionnelle la plus faible d'Europe (13%). Sa quasi-suppression au profit d'un allongement de la formation universitaire achèverait de nous singulariser. C'est dire que la remise en question de cette formation professionnelle ne se pose qu'en France. Partout ailleurs on cherche à professionnaliser davantage la formation et à ne pas la séparer de la formation théorique.

4.3. Une sélection trop tardive

Autre problème, cette masterisation du corps enseignant va provoquer une sélection sociale de notre profession. Les couches moyennes et défavorisées pourront-elles payer au moins 5 années d'étude à leurs enfants ? La précarisation des étudiants s'accélère depuis quelques années, bientôt être enseignant sera réservé aux privilégiés.

Les bourses promises et les postes d'assistants d'éducation réservés ne règlent pas le problème. Certains étudiants devront travailler pour payer leurs études, valider leur Master et se préparer en même temps pour le concours. On peut se poser la question de l'égalité des chances face à un concours national ?

Une sélection trop tardive ne permet pas une réorientation. Que vont faire tous les étudiants qui disposeront d'un M2 éducation sans avoir le concours ?

4.4. Des formations concurrentielles en fonction des Universités.

Jusqu'alors, le niveau des futurs enseignants était évalué par des concours nationaux centrés sur des contenus disciplinaires, et sur la capacité des candidats à les mobiliser. Un nombre suffisant de postes mis au concours chaque année permettait une gestion « nationale » et équitable de l'éducation, dont l'État se portait garant.

La « masterisation » délègue quant à elle l'évaluation de la formation aux universités, l'État se contentant désormais de « recruter ». Dans les faits, la masterisation met donc un terme à une évaluation nationale des compétences disciplinaires attendues de tout enseignant, ce que le contenu des nouvelles épreuves tend à confirmer : le « recrutement » se fera désormais avant tout sur la « connaissance du futur milieu d'exercice » et sur l'évaluation d'une pratique professionnelle qui ne peut être que biaisée, puisque purement théorique.

La « masterisation » prépare donc une régionalisation du recrutement que la Charte du 11 septembre officialise déjà, puisque la réaffirmation du « caractère national des concours des premier et second degrés » est immédiatement nuancée par l'ambition de rendre « possible une politique de première affectation plus conforme aux souhaits des jeunes enseignants et plus proches de leurs lieux de formation initiale » (c'est-à-dire les universités). Il est aisé d'imaginer les conséquences d'une telle régionalisation, dans la mesure où la valeur du diplôme sera étroitement liée à la réputation d'universités qu'on s'évertue déjà à « classer » en fonction de critères très discutables.

4.5. De nouveaux emplois précaires

En effet, les masters seront délivrés non seulement aux étudiants admis aux concours de recrutement de la fonction publique, mais aussi à d'autres ayant échoué au concours mais dont le niveau aux « partiels » correspondrait aux attentes des formateurs. Apparaîtra donc une nouvelle catégorie, les « reçus-collés » (reçus au master, collés au concours) qui, contrairement aux anciens maîtres-auxiliaires, aura reçu une forme de certification pédagogique.

On verra donc grossir considérablement le volant d'enseignants précaires, disponibles pour occuper des emplois de contractuels, recrutés en CDD de 10 mois pour effectuer 24 h de cours hebdomadaires, ou de vacataires, chassés des établissements sans droit au chômage après avoir effectué 200 h d'enseignement. Ces professeurs précaires seront recrutés directement par les établissements, dont les directeurs d'école, les proviseurs et les principaux verront leurs prérogatives étendues, comme la loi LRU l'a fait pour les présidents d'université.

5. Conclusion

L'un des facteurs essentiels de la réussite de la formation des maîtres est celui du rapport entre la théorie et la pratique. Ni les écoles normales ni les IUFM, malgré les progrès réalisés par ces derniers, ne sont parvenus à résoudre ce problème. La réforme annoncée y parviendra encore moins, elle y renonce même, en privilégiant la maîtrise des contenus disciplinaires au détriment de la formation professionnelle, en déniait l'importance de la pédagogie. La juxtaposition des stages et des cours sans possibilité de liens réels entre eux produit des carences considérables dans les choix pédagogiques, leur compréhension, leur analyse et leur évaluation.

Des solutions existent pourtant. Certaines ont été expérimentées. Il faut notamment changer les stages et leur pédagogie, et garantir la capacité pour les formateurs disciplinaires d'exploiter les problèmes -soulignons l'importance de la problématisation pendant les stages- inventoriés et discutés. Il faut aussi redonner toute leur place aux questions transversales, philosophiques, historiques, pour éclairer et aider à comprendre les pratiques. Nous nous éloignons hélas à grande vitesse de ces problèmes essentiels.

Dans son état actuel, la masterisation n'a donc pour seule « vertu » que de diminuer les coûts de la formation des enseignants. Elle ne revalorise ni la formation, ni la rémunération, ni le statut des enseignants et tend à minimiser encore davantage la place de la recherche. Parce qu'elle ne concerne pas que l'université, mais engage la place même de l'enseignement, ses exigences et son rôle, au sein de la société, elle doit faire l'objet d'un débat public.

La Coordination Nationale Formation Des Enseignants (CNFDE) appelle de ses vœux une concertation sur l'ensemble du dossier du recrutement et de la formation des enseignants. Mais le retrait du projet gouvernemental en est une condition préalable, quelle que soit la forme de cette concertation.

6. Résumé

Contexte de ces réformes

- Aucune concertation des professionnels et des grandes instances de l'éducation.

Qu'est ce qu'on apprend aujourd'hui ?

- Après le recrutement : alternance entre la pratique et la théorie grâce à une prise en charge un jour par semaine d'une classe en responsabilité.
- Nous recevons une formation professionnalisante.
- Nous bénéficions de cours donnés par des professionnels du métier (Professeur des Ecoles Maître Formateurs).
- Nous bénéficions de cours adaptés aux situations de classe vécues.

Que va t-il se passer ?

- Très faible expérience face aux élèves avant la prise en charge d'une classe.
- Forte réduction de l'aspect professionnalisant des formations.
- Moins d'enseignants compétents devant les élèves et plus de vacataires non formés.

Que faire ?

- Certes la formation actuelle des enseignants doit être améliorée mais ce n'est pas une raison pour la supprimer !